

Circulaire juridique n°02.26
du 07/01/2026

Tableau de synthèse des barèmes SACEM pour 2026 Cafés – Restaurants / Hôtels

Barème SACEM 2026 : Cafés - Restaurants et Hôtels

TARIF SACEM 2026

TARIF GÉNÉRAL (1) : Le **tarif général** est applicable à l'exploitant qui n'a pas procédé à la déclaration préalable des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou une déclaration en ligne sur le site www.sacem.fr, et n'a pas conclu, dans les 15 jours calendaires suivant la date de sa présentation, le Contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales.

TARIF RÉDUIT (2) : Le **tarif réduit** est applicable à l'exploitant qui a procédé à la déclaration préalable des diffusions musicales données par lui, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou une déclaration en ligne sur le site www.sacem.fr et a conclu, dans les 15 jours calendaires suivant la date de sa présentation, le Contrat général de représentation l'autorisant à procéder à ces diffusions musicales. Il se traduit par une réduction de 20% sur le tarif général.

TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE (3) : Le **tarif réduit protocolaire** est applicable à l'exploitant justifiant de son adhésion à un organisme professionnel ayant conclu un protocole d'accord avec la SACEM. La réduction s'applique sur le seul Tarif Réduit.

Diffusions Musicales dans les Cafés et Restaurants

Redevance annuelle hors taxes

TARIF HT CAFÉS- RESTAURANTS SACEM 2026	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCONOMIE RÉALISÉE
Jusqu'à 2000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	576,87	461,50	332,28	244,59
De 31 à 60 places	663,38	530,70	382,11	281,27
De 61 à 100 places	762,91	610,33	439,44	323,47
Plus de 100 places	877,32	701,86	505,34	371,98
De 2001 à 15000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	721,09	576,87	415,35	305,74
De 31 à 60 places	829,25	663,40	477,65	351,6
De 61 à 100 places	953,62	762,90	549,29	404,33

Plus de 100 places	1 096,68	877,34	631,69	464,99
De 15001 à 50000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	973,45	778,76	560,71	412,74
De 31 à 60 places	1 119,49	895,59	644,83	474,66
De 61 à 100 places	1 287,39	1 029,91	741,54	545,85
Plus de 100 places	1 416,15	1 132,92	815,70	600,45
Plus de 50000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	1 411,55	1 129,24	813,05	598,5
De 31 à 60 places	1 623,25	1 298,60	934,99	688,26
De 61 places à 100 places	1 785,58	1 428,46	1 028,49	757,09
Plus de 100 places	1 964,13	1 571,30	1 131,34	832,79
PARIS				
Jusqu'à 30 places	2 151,66	1 721,33	1 239,36	912,3
De 31 à 60 places	2 474,42	1 979,54	1 425,27	1049,15
De 61 à 100 places	2 721,87	2 177,50	1 567,80	1134,07
Plus de 100 places	2 994,03	2 395,22	1 724,56	1 269,47

Ces tarifs s'entendent pour l'utilisation d'un seul appareil de diffusion (chaîne Hifi ou TV ou jukebox).
Pour l'utilisation de plusieurs appareils de diffusion de musique, le tarif est majoré de 50%.

* * * * *

Diffusions Musicales dans les chambres et parties communes dans les hôtels

Redevance annuelle hors taxes

Diffusions gratuites

Etablissements jusqu'à 10 chambres,

Le montant des droits d'auteur relève d'un forfait annuel unique quelle que soit la période d'exploitation couvrant les diffusions dans les chambres et les parties communes.

FORFAIT ANNUEL HT 2026	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCONOMIE RÉALISÉE
	141,28	113,02	81,38	59,9

Etablissements de plus de 10 chambres

Le montant des droits d'auteur est en fonction :

- Des espaces sonorisés : parties communes et/ou chambres,
- Du nombre de chambre avec une dégressivité en fonction du nombre de chambres bénéficiant des diffusions,
- De la catégorie de l'établissement par référence à son nombre d'étoiles

TARIF HT 2026 HÔTELS DIFFUSION DANS LES CHAMBRES	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCONOMIE RÉALISÉE
NOMBRES DE CHAMBRES				
De la 11 ^e à la 19 ^e chambre	16,09	12,87	9,27	6,82
De la 20 ^e à la 49 ^e chambre	15,17	12,14	8,74	6,43
De la 50 ^e à la 99 ^e chambre	14,17	11,34	8,16	6,01

De la 100^e à la 149^e chambre	13,23	10,58	7,62	5,61
A partir de la 150^e	12,50	10,00	7,20	5,30

TARIF HT 2026 HÔTELS DIFFUSION DANS LES PARTIES COMMUNES	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCONOMIE RÉALISÉE
NOMBRES DE CHAMBRES				
De la 11^e à la 19^e chambre	8,87	7,10	5,11	3,76
De la 20^e à la 49^e chambre	6,23	4,98	3,59	2,64
De la 50^e à la 99^e chambre	2,48	1,98	1,43	1,05
De la 100^e à la 149^e chambre	1,01	0,81	0,58	0,43
A partir de la 150^e chambre	0,41	0,33	0,24	0,17

Ces tarifs sont cumulables et à moduler en fonction du nombre d'étoiles de l'établissement